

KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

27 avril 2012

L'aéroport de Sion face à son avenir Résultats de l'étude de l'EPFL

(IVS).- Le Gouvernement valaisan a pris connaissance des résultats de l'étude de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) sur la base aérienne militaire de Sion. Dite étude a examiné les retombées économiques, environnementales et foncières de trois scénarios :

- 1. une utilisation militaire avec un niveau de bruit plafonné au bruit effectif de l'année 2001;
- 2. une utilisation militaire accrue avec 1'000 mouvements de F/A-18;
- 3. un développement des activités civiles en cas d'abandon par l'armée des activités militaires.

A ce stade, sur la base des résultats présentés par l'EPFL, le Gouvernement se prononce en faveur du scénario 1. Le Conseil d'Etat actuel confirme donc la décision prise le 18 mars 2008 par le précédent Exécutif et soutient la résolution du Parlement cantonal du 11 mars 2008.

Le Conseil d'Etat et la Ville de Sion ont mandaté en décembre 2009 l'EPFL pour une étude objective leur permettant de prendre les décisions adéquates quant au futur de l'aéroport de Sion. Les travaux de l'EPFL ont été accompagnés par un Comité de pilotage présidé par le Dr. Paul-Henri Moix ; ce comité était composé de représentants de la Ville de Sion et de communes riveraines, de la Fédération des communes valaisannes, ainsi que des cinq Départements de l'Etat du Valais.

L'EPFL a rendu ses conclusions

Par rapport au scénario de référence (scénario 1) - soit une utilisation militaire ne créant pas plus de bruit que celui effectivement occasionné en 2001 - l'utilisation militaire actuelle de l'aérodrome (scénario 2) engendre des **dépréciations** foncières de l'ordre de 150 à 180 millions de francs.

L'étude de l'EPFL montre qu'en cas de départ des forces aériennes (scénario 3), l'**appréciation** foncière serait de 100 à 160 millions de francs par rapport à la volonté exprimée en 2008 par le Grand Conseil et le Gouvernement valaisan de limiter le niveau de bruit à celui de 2001. Elle serait même de 250 à 340 millions de francs par rapport à la situation actuelle.

Comme les valeurs limites d'immission sont plus sévères pour les aérodromes civils que pour les aérodromes militaires ou mixtes, le nombre de personnes soumises à un dépassement des valeurs limites augmenterait de 24%. En revanche, plus personne ne subirait un dépassement des valeurs d'alarme. Dans ce scénario 3, des coûts annuels supplémentaires d'exploitation de 5 à 7 millions de francs devraient être supportés par les collectivités publiques, au moins dans un premier temps nécessaire au développement de l'activité civile.



Selon l'étude, la présence militaire génère des retombées économiques de l'ordre de 15 millions de francs par an.

Le rapport a été présenté au Conseil d'Etat par le Dr. Tzieropoulos de l'EPFL le 9 mars 2012. Une séance de présentation a également été organisée au Conseil municipal de la Ville de Sion, en présence du président du Comité de pilotage, le 12 avril 2012.

Le Gouvernement valaisan s'est prononcé en faveur du scénario 1, qui préconise le retour au niveau de bruit généré par l'aérodrome militaire de Sion en 2001. Il confirme la décision prise le 18 mars 2008 par le précédent Exécutif et réitère le soutien à la résolution du Parlement du 11 mars 2008.

Le Conseil d'Etat a transmis les documents liés à cette étude au Conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) en souhaitant connaître sa position.

Une rencontre avec une délégation du Conseil d'Etat a été demandée au chef du DDPS.

Le Conseil d'Etat a également transmis ces informations au Bureau du Grand Conseil valaisan, à la députation cantonale à Berne ainsi qu'aux autorités de la Ville de Sion.

Note aux rédactions

Une documentation est disponible sur www.vs.ch sous communication et médias/conférences de presse.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser :

- à Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'Etat, 079 248 07 80
- au Dr. Panos Tzieropoulos, EPFL, 021 693 24 68
- au Dr. Paul-Henri Moix, président du Copil, 027 606 50 20